

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 30 juin 2021

N° 11

Objet : Mises à disposition
individuelles de personnel Digne
les Bains - PAA

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

Etaient représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

| | |
|--------------------|-------------------|
| AUZET Eric | FLORES Sylvain |
| BALIQUE François | GRAVIERE Remy |
| BASSET Françoise | ISOARD Christian |
| BAUDOUI Marie Anne | MAGAUD Marie José |
| BONDIL Marc | POSTEL Chrystelle |
| BOURJAC Jean Marie | REBOUL Childéric |
| CROZALS Florent | SEVENIER Jean |

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-impay.com

99_DE-04-200067437-20210630-11_30062021

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes a délibéré en date du 19 janvier 2017, en date du 14 février 2018 et en date du 12 février 2019 en faveur de la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux de la commune de Digne les Bains auprès de l'Agglomération, à titre payant.

Ces mises à disposition interviennent pour les missions suivantes :

- Aménagement de l'espace
- Pôle vie territoriale (MSAP, Petite enfance, Politique de la ville, gens du voyage, CLSPD)
- CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Les mises à disposition de personnel seraient affectées de la façon suivante :

| | Collectivité d'origine | Collectivité bénéficiaire | Cadre d'emplois | Quotité de la mise à disposition | Service | Durée à compter du 1 ^{er} mars 2022 |
|---|------------------------|---------------------------|--------------------------------|----------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|
| 1 | Digne-les-Bains | PAA | Ingénieurs territoriaux | 50,00% | Aménagement de l'espace | 3 ans |
| 2 | Digne-les-Bains | PAA | Directeur général des services | 20,00% | Pôle vie territoriale | 3 ans |
| 3 | Digne-les-Bains | PAA | Attachés territoriaux | 5,00% | CLSPD | 3 ans |
| 4 | Digne-les-Bains | PAA | Rédacteurs territoriaux | 5,00% | CLSPD | 3 ans |

Le coût annuel des mises à disposition s'élève à 140 000 euros.

Il proposé au conseil communautaire

- D'approuver les mises à disposition selon les modalités définies ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de mise à disposition.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

